

# INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

ASSEMBLEE GENERALE 63<sup>ème</sup> session Rome, 11 décembre 2008 UNIDROIT 2008 A.G. (63) 10 Original: anglais janvier 2009

#### **RAPPORT**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

Point No. 1 du projet d'ordre du jour: Ouverture

Ouverture de la session par le Président de l'Institut et par la Présidente de l'Assemblée Générale pour l'année 2007 – 2008

- 1. La 63<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale s'est tenue au siège d'UNIDROIT le 11 décembre 2008 avec la participation des représentants diplomatiques en Italie de 56 Etats membres et d'un observateur (voir la liste des participants à l'Annexe I). La session a été ouverte par *S.E. Mme Amanda Vanstone*, Ambassadeur d'Australie en Italie, Présidente de l'Assemblée en 2007 2008.
- 2. Le *Président de l'Institut* a souhaité la bienvenue aux participants. Il a indiqué que si les travaux de l'Institut ne faisaient pas les grands titres de l'actualité, ils constituaient néanmoins un élément nécessaire des efforts internationaux qui visent à promouvoir le progrès social, le développement économique et un niveau de vie plus élevé. Ceci était d'autant plus vrai en cette époque de globalisation, lorsque le besoin de certitude juridique et de prévisibilité qui accompagnent les règles et les normes uniformes internationales se faisaient sentir dans le monde, et notamment dans les pays en développement.
- 3. Tout en laissant au Secrétaire Général le soin de présenter les réalisations les plus importantes de l'Institut, le Président de l'Institut a souligné deux points qui ont rendu cette session de l'Assemblée Générale particulièrement importante. En premier lieu, l'Assemblée était sur le point d'élire un nouveau Conseil de Direction, devant choisir les candidats parmi une liste impressionnante d'universitaires, de magistrats et de fonctionnaires éminents proposés par les Etats membres. En second lieu, cette élection coïncidait avec le commencement du mandat du nouveau Secrétaire Général. Le Président a indiqué être persuadé que le nouveau Secrétaire Général poursuivrait le travail fructueux de son prédécesseur et qu'il reverrait et, si cela était nécessaire, moderniserait les méthodes de travail de l'Institut et assurerait la gestion efficace des ressources mises à sa disposition par l'Assemblée Générale.
- 4. La *Présidente de l'Assemblée Générale* a, à son tour, souhaité la bienvenue aux participants et au nouveau Secrétaire Général. Elle a indiqué que l'année 2008 avait été satisfaisante pour UNIDROIT. La Loi type sur la location et la location-financement avait été adoptée en novembre, événement important vu le rôle crucial que jouerait la nouvelle loi afin d'attirer les industries du leasing dans les pays en développement et en transition économique. Le Secrétariat de l'Institut avait également réalisé des efforts considérables pour améliorer la communication avec les Etats membres. Il avait organisé une visite du siège d'UNIDROIT pour donner aux Etats membres intéressés l'opportunité de constater directement ce que faisait le Secrétariat et comment celui-ci contribuait à faciliter les transactions commerciales dans le monde. Elle a fortement recommandé que le Secrétariat considère d'organiser ce genre d'événements à intervalles réguliers.

5. S.E. Mme Vanstone a également exprimé sa gratitude à l'Institut pour son ouverture et la volonté de travailler avec les Etats membres intéressés pour présenter les informations financières d'une manière plus conviviale. Elle a conclu son allocution en rappelant qu'en 2008 l'Arabie saoudite avait déposé son instrument d'adhésion au Statut d'UNIDROIT et a remercié le Secrétariat pour les efforts entrepris pour accroître les adhésions et ainsi accroître la sphère d'influence de l'Institut dans le monde. Elle était particulièrement heureuse, en tant qu'australienne, pour les efforts déployés par UNIDROIT dans la région Asie/Pacifique, une région dont l'importance économique ne cessait de s'accroître.

**Point No. 2 du projet d'ordre du jour:** Election du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2008 – 2009

- 6. Comme dernière tâche, la *Présidente de l'Assemblée Générale* a indiqué qu'à la suite d'une série de consultations informelles organisées par le Secrétariat, la nomination de *S.E. Mme Tasnim Aslam*, Ambassadeur de la République islamique du Pakistan en Italie avait été soutenue très fortement.
- 7. L'Assemblée Générale a accepté la proposition.

Point No. 3 du projet d'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (A.G. (63) 1 rév. 2)

- 8. En prenant ses fonctions de Présidente, *S.E. Mme Tasnim Aslam* a indiqué qu'elle était heureuse de présider la 63<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale et d'avoir l'occasion de coopérer avec les représentants des Gouvernements membres et avec le Secrétariat de l'Institut pendant l'année à venir. Elle a remercié la Présidente sortante de l'Assemblée Générale pour son excellent travail.
- 9. La *Présidente de l'Assemblée Générale* a proposé l'adoption du projet d'ordre du jour révisé, qui comptait un nouveau point par rapport au projet d'ordre du jour communiqué précédemment, à savoir l'ajout du point No. 11 de l'ordre du jour portant sur la composition de la Commission des Finances pour la période triennale 2009 2011.
- 10. Le projet d'ordre du jour a été approuvé tel que proposé (cf. Annexe II).

Point No. 4 de l'ordre du jour: Election des membres du Conseil de Direction pour la période quinquennale allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2013 (A.G. (63) 2 corr.)

11. Le Secrétaire Général a brièvement présenté la procédure d'élection du Conseil de Direction qui était composé du Président élu par l'Italie, pays hôte de l'Institut, et de 25 membres élus par l'Assemblée Générale. La procédure d'élection, régie par l'article 7 du Règlement d'UNIDROIT, avait été décrite dans une Note Verbale transmise aux Etats membres le 1<sup>er</sup> février 2008. Tous les Etats membres qui n'avaient pas accumulé d'arriérés pendant plus deux ans dans le paiement des contributions avaient le droit de voter. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Chili et de la Croatie ont été désignés pour superviser l'opération de dépouillement du scrutin.

Point No. 5 de l'ordre du jour: Exposé sur l'activité de l'Institut en 2008 et mise en œuvre du Plan stratégique (A.G. (63) 3)

- 12. En présentant ce point de l'ordre du jour, le *Secrétaire Général* a rappelé que le Plan Stratégique était un document du Conseil de Direction rédigé à l'origine par le Secrétariat en novembre 2003 après une série de consultations informelles entre le Conseil de Directions et les membres de l'Assemblée Générale en 2002 et 2003. Ce document exposait les objectifs généraux des travaux de l'Institut et reflétait la vision du Secrétariat sur les mesures qu'il était nécessaire de prendre pour que l'Institut exécute sa fonction de façon satisfaisante. Le Plan Stratégique avait été conçu pour couvrir une période de 10 ans et avait été désigné "Horizon 2016".
- 13. Le Secrétariat avait coutume de soumettre tous les ans à l'Assemblée Générale un rapport sur l'état de mise en œuvre du Plan Stratégique. Le document soumis cette année à l'Assemblée Générale se différenciait du précédent pour deux aspects. En premier lieu, suite à la demande réitérée des Etats membres, le document exposait pour la première fois les coûts de chaque activité accomplie par l'Institut en vue de faciliter l'examen par Assemblée Générale des mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre le Plan Stratégique ainsi que de l'état de priorité accordé aux différents projets. En second lieu, le document de cette année n'incluait pas la partie concernant les mesures futures.
- 14. En ce que concernait le coût des activités, le document reflétait les estimations anticipées dans le budget 2008 adopté en 2007 et, en tant que telles, ces estimations étaient théoriques. En 2009, le Secrétariat envisageait d'introduire un système qui permettrait une appréciation plus précise du temps employé par le personnel pour les différentes activités, gardant à l'esprit que les coûts du personnel salaires et indemnités constituaient les dépenses les plus élevées de l'Institut. Le Secrétariat envisageait également d'introduire des procédures de contrôle ainsi que la rédaction de rapports sur l'état des dépenses au fur et à mesure de la mise en œuvre des projets.
- 15. En ce qui concernait l'omission dans ce document de mesures spécifiques pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques présentés en 2003, le Secrétaire Général a estimé qu'il était probablement opportun que l'Assemblée Générale donne, à ce stade, au nouveau Conseil de Direction l'opportunité d'examiner et de proposer des modifications du Plan Stratégique, cinq ans après son élaboration.
- 16. Le représentant du Canada a remercié le Secrétariat pour son travail dévoué sur la mise en œuvre du Plan Stratégique. Il a lu une déclaration exprimant la conviction de son Gouvernement que la réalisation d'une bonne planification exigeait non seulement un examen annuel de la mise en œuvre des objectifs stratégiques, mais également un examen approfondi et périodique des objectifs eux-mêmes. Il a indiqué que d'importants changements concernant notamment le cadre international juridique et les conditions économiques s'étaient vérifiés depuis l'adoption du Plan Stratégique en 2003. Le Canada était favorable à demander au Conseil de Direction, lors de sa prochaine session en avril 2009, de prendre en considération l'opportunité d'envisager une analyse approfondie du Plan Stratégique. Afin d'assister le Conseil de Direction dans cette tâche, le Canada a recommandé que les Etats membres aient l'opportunité de soumettre avant la session du Conseil de Direction des commentaires écrits sur le Plan Stratégique et sur le besoin d'une analyse approfondie de celui-ci.
- 17. La représentante du Royaume-Uni a exprimé la satisfaction de son Gouvernement pour les changements apportés au document relatif à l'avancement du Plan Stratégique et a favorablement accueilli l'idée d'illustrer l'incidence financière des projets dans le futur. Elle a également exprimé son soutien pour les suggestions formulées par le représentant du Canada concernant l'analyse

approfondie du Plan Stratégique et l'opportunité pour les Gouvernements de soumettre en avance des observations écrites.

- 18. La représentante de la Colombie a remercié le Secrétaire Général pour son rapport et, à cet égard, a exprimé sa grande satisfaction pour l'adoption de la Loi type sur la location et la location-financement en novembre 2008.
- 19. Le *représentant du Brésil* a félicité S.E. Mme Aslam pour sa nomination en tant que Présidente de l'Assemblée Générale et M. José Angelo Estrella Faria en tant que Secrétaire Général d'Unidroit, premier d'origine latine américaine.
- 20. Le Secrétaire Général a remercié les représentants pour leurs aimables propos ainsi que les différents Gouvernements qui avaient manifesté leur intérêt pour entamer des consultations ultérieures avec le Secrétariat, en soulignant qu'il n'y avait pas de plus grand atout pour les Organisations internationales que d'avoir la confiance de leurs Etats membres.
- 21. L'Assemblée Générale a pris note du rapport sur les activités de l'Institut et des commentaires exprimés par ses membres.

# Point No. 6 de l'ordre du jour: Adoption du Programme de travail de l'Institut pour la période triennale 2009 – 2011 (A.G. (63) 4)

- En présentant ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire Général a rappelé que le Programme de travail de l'Institut avait été élaboré grâce aux consultations et au dialogue entre le Secrétariat et le Conseil de Direction avant son adoption par l'Assemblée Générale, le Conseil de Direction ayant formulé des recommandations formelles à l'Assemblée Générale lors de sa dernière session. En ce qui concernait les activités législatives le Conseil de Direction avait recommandé à cette occasion que l'Institut achève ses travaux, en premier lieu sur les Chapitres supplémentaires des Principes d'Unidroit relatifs aux contrats du commerce international actuellement en cours d'élaboration et, en second lieu, sur le Protocole spatial à la Convention du Cap, et qu'il entreprenne des travaux sur (a) un instrument en matière de compensation dans les services financiers et (b) un Guide législatif contenant des principes et des règles susceptibles d'accroître les transactions de titres sur les marchés émergents et, si les ressources le permettaient - et éventuellement compris dans le Guide - des travaux pour l'élaboration de règles facilitant la convergence des systèmes de classification des investisseurs nationaux. En ce qui concernait les travaux relatifs au système du Cap, le Conseil de Direction s'était réservé de formuler des recommandations précises sur la réalisation éventuelle d'un autre Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers. Il avait également discuté - sans l'inclure de façon certaine - de l'opportunité d'envisager un instrument futur sur la responsabilité civile en cas de mauvais fonctionnement des services satellitaires. En ce qui concernait les activités non législatives de l'Institut, le Conseil de Direction avait recommandé que, en dehors du statut prioritaire de la Bibliothèque d'Unidroit, une priorité élevée soit accordée au Programme de bourses de recherche, à la Revue de droit uniforme et à la base de données UNILAW.
- 23. Lors de la formulation de ces recommandations, le Conseil de Direction était parti de l'hypothèse que les travaux sur le projet de Convention sur les titres intermédiés seraient achevés en 2008. Cependant, bien que des efforts extraordinaires aient été réalisés lors de la Conférence diplomatique pour l'adoption de la Convention qui avait été généreusement organisée par le Gouvernement suisse à Genève en septembre 2008, la Conférence n'avait pas pu compléter le projet et une deuxième session devrait se tenir en 2009 pour examiner quelques propositions

d'amendements du texte ainsi que le projet de commentaire en cours de préparation. Pour cette raison et, en gardant à l'esprit les ressources très limitées du Secrétariat, le Secrétariat n'avait pas estimé prudent, à ce stade, de recommander à l'Assemblée Générale l'adoption de toutes les recommandations formulées par le Conseil de Direction mais qu'il était, au contraire, plus judicieux de recommander que l'Institut se concentre sur l'achèvement des trois projets en cours, à savoir (dans le domaine législatif) la finalisation du projet sur les titres intermédiés, la finalisation des chapitres supplémentaires des Principes d'UNIDROIT et des travaux sur le Protocole spatial. En ce qui concernait les autres propositions concernant d'éventuels travaux législatifs, le Secrétariat a estimé qu'il serait prématuré que l'Assemblée Générale les adopte sans d'abord permettre au nouveau Conseil de Direction de réexaminer ces propositions et de redéfinir leurs objectifs à la lumière des ressources mises à disposition du Secrétariat et de celles dont il disposait déjà, et (d'un point de vue plus concret) à la lumière des récents événements dans le monde et dans les marchés financiers. Cependant, le Secrétaire Général a souligné que cette décision ne devait en aucun cas suggérer que ces projets revêtaient une importance mineure, comme ceci avait été observé dans les commentaires - reçus par le Secrétariat - des Gouvernements, des représentants de l'industrie et des académiciens qui manifestaient leur grand intérêt pour ces projets.

- 24. Le représentant du Canada a remercié les membres sortants du Conseil de Direction pour leur engagement envers l'Institut au cours des années, et en particulier pour leurs recommandations concernant le Programme de travail de l'Institut. Le Canada a convenu qu'il serait prématuré, à ce stade, que l'Assemblée Générale envisage son adoption et a partagé le point de vue exprimé par le Conseil de Direction pour laisser au Secrétaire Général une marge de discrétion pour évaluer la situation à la lumière des ressources disponibles. Le Canada a également fortement appuyé la suggestion du Secrétariat de permettre à l'Assemblée Générale de reconsidérer le Programme de travail triennal lors de sa prochaine session à la lumière des recommandations formulées par le nouveau Secrétaire Général et de toute autre recommandation du nouveau Conseil de Direction étant donné le climat économique actuel et la possibilité d'un nouvel examen approfondi du Plan Stratégique. Le Canada a estimé que la plus haute priorité devait être accordée à la finalisation du projet de Convention sur les titres intermédiés et qu'il ne s'opposerait pas à ce que l'on accorde la priorité à la finalisation des Chapitres supplémentaires des Principes d'Unidrott et du Protocol spatial.
- 25. Le représentant de l'Allemagne a exprimé le total soutien de son Gouvernement à l'égard de la recommandation du Secrétaire Général pour que les travaux en suspens soient achevés, pour que le nouveau Conseil de Direction puisse reconsidérer le Programme de travail triennal et que l'Assemblée Générale évalue les recommandations du Conseil de Direction lors de sa prochaine session en 2009.
- 26. La représentante de la Suisse a exprimé son soutien sans réserve à l'égard de la position mise en évidence par le Secrétaire Général, en soulignant qu'un certain degré de flexibilité était nécessaire pour déterminer le programme futur. Elle a souligné l'importance que son Gouvernement attachait à la future Convention sur les titres intermédiés et a exprimé sa conviction qu'un instrument utile serait adopté lors de la session finale de la Conférence diplomatique que le Gouvernement suisse serait honoré d'organiser à Genève en septembre 2009.
- 27. La représentante de la Colombie a déclaré que la Colombie avait pris note du Programme de travail et a exprimé le soutien de son Gouvernement pour la suggestion du Secrétaire Général d'accorder la plus haute priorité à l'achèvement des travaux sur les titres intermédiés, à l'élaboration des Chapitres supplémentaires des Principes d'Unidroit et au Protocole spatial à la Convention du Cap.

- 28. La représentante de la Slovénie a souligné l'importance que revêtait l'adoption du projet de Convention sur les titres intermédiés et a estimé qu'il fallait accorder la plus haute priorité aux projets portant sur le droit des marchés financiers et allouer des ressources financières suffisantes afin de permettre l'achèvement de ce projet.
- 29. Le représentant du Brésil a partagé le point de vue exprimé par le Secrétaire Général et par d'autres délégations à l'égard du Programme de travail. En particulier, il a attiré l'attention sur le paragraphe 2 du document A.G. (63)5 relatif à la nécessité d'éviter d'entreprendre des travaux déjà en cours de réalisation au sein d'autres Organisations internationales. Il a estimé que les Etats membres seraient intéressés de connaître l'opinion du Secrétaire Général à ce sujet pour les aider à décider si les travaux devaient être entrepris par UNIDROIT ou plutôt dans une autre enceinte.
- 30. La représentante du Royaume-Uni a également exprimé son fort soutien pour les propositions présentées par le Secrétaire Général. Le Royaume-Uni, en tant que pays qui avait proposé le projet portant sur la classification des investisseurs et qui avait fortement soutenu la proposition d'un projet en matière de compensation, a remercié le Secrétaire Général pour avoir affirmé que ces projets étaient importants. Le Royaume-Uni a reconnu le besoin de revoir les décisions à la lumière du climat économique actuel.
- 31. En l'absence d'autres commentaires, la Présidente de l'Assemblée Générale a conclu que l'Assemblée Générale avait approuvé les recommandations faites par le Conseil de Direction concernant le Programme de travail pour la période triennale 2009 2011 et accordé la priorité la plus élevée aux travaux portant à la finalisation du projet de Convention sur les titres intermédiés, des nouveaux Chapitres des Principes d'Unidroit relatifs aux contrats du commerce international et du Protocole spatial à la Convention du Cap. L'Assemblée Générale a en outre décidé de reconsidérer le Programme de travail triennal lors de sa prochaine session, compte tenu des recommandations que le prochain Conseil de Direction et le Secrétaire Général pourraient alors lui soumettre.

# **Point No. 7 de l'ordre du jour**: Modification définitive du budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2007 (A.G. (63) 5)

- 32. Le Secrétaire Général adjoint a noté que l'année 2007 avait été assez positive du point de vue budgétaire, les Comptes pour l'exercice financier 2007 indiquant que les recettes effectives (incluant le report de 2006) de € 2.274.232,72 s'étaient révélées légèrement supérieures aux premières estimations, alors que les dépenses effectives de € 2.156.996,71 s'étaient révélées légèrement inférieures. Ceci avait laissé un excédent assez important à reporter pour l'année 2008, dont une partie consistait en une donation considérable du Gouvernement du Royaume-Uni d'abord en 2006, puis en 2007 et également en 2008 et en 2009, qui avait toutefois été allouée pour financer le poste d'un Secrétaire Général adjoint. Le Secrétariat était profondément reconnaissant au Gouvernement du Royaume-Uni pour sa générosité. Les Comptes ayant été vérifiés par le Commissaire aux Comptes, la Commission des Finances avait recommandé leur approbation lors de sa 64ème session tenue le 9 octobre 2008.
- 33. Le *représentant de l'Allemagne* a indiqué que son Gouvernement était heureux d'approuver le rapport concernant le point 7 de l'ordre du jour et a félicité le Secrétariat pour l'excédent enregistré pour l'année 2007 et pour son report pour l'exercice financier 2008.
- 34. Le *représentant du Canada* a également soutenu l'approbation des modifications définitives du budget et des Comptes pour l'exercice financier 2007.

35. En l'absence d'autres observations, la Présidente de l'Assemblée Générale a conclu que l'Assemblée Générale avait approuvé les modifications définitives du budget et les Comptes pour l'exercice financier 2007.

Point No. 8 de l'ordre du jour: Ajustements au budget de l'exercice financier 2008 (A.G. (63) 6)

- Le Secrétaire Général adjoint a rappelé que le Secrétariat avait coutume de soumette d'abord à la Commission des Finances puis à l'Assemblée Générale, un document indiquant les ajustements qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au Budget de l'année en cours, sur la base des Comptes disponibles de l'année financière précédent, des comptes partiels de l'année en cours et de toute autre modification due à des événements exceptionnels. En ce qui concernait le budget pour l'année 2008, un événement imprévisible avait été le fait que les travaux sur le projet de Convention sur les titres intermédiés n'avaient pas été achevés comme prévu et la Conférence diplomatique de Genève au mois de septembre s'était révélée n'être qu'une première session. En conséquence, certains chapitres des dépenses avaient dû être ajustés pour l'exercice financier 2008 et cela aurait également des répercussions pour 2009. Cependant, le Secrétariat procèderait à ces ajustement au sein des chapitres et des articles et ce n'était par conséquent pas nécessaire de soumettre les détails de ces ajustements à l'Assemblée Générale. Les allocations pertinentes du budget seraient ajustées grâce à la généreuse contribution du Gouvernement suisse, en partie pour financer le salaire du fonctionnaire chargé du projet sur les titres intermédiés qui avait été prévu uniquement pour 2008 et qui maintenant continuerait en 2009, lorsque se tiendrait la session finale de la Conférence diplomatique, organisée à nouveau par le Gouvernement suisse. Les Comptes pour l'exercice financier 2008, qui seraient disponibles en avril 2009, indiqueraient uniquement certains ajustements à l'intérieur de certains chapitres.
- 37. L'Assemblée Générale a pris note du rapport sur les ajustements au budget pour l'exercice financier 2008.

Point No. 9 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (63) 7)

- 38. Le Secrétaire Général adjoint a annoncé que le Secrétariat ayant été informé que le Nigéria avait verser ses arriérés, un seul Etat, la Bolivie, avait des arriérés. Dans l'ensemble, cependant, la situation concernant les arriérés s'était améliorée et le Secrétariat a exprimé sa satisfaction à cet égard.
- 39. La représentante de l'Argentine a informé l'Assemblée Générale que son pays avait désormais résolu ses difficultés financières et avait donc pu verser sa contribution. Elle a remercié le Secrétariat pour sa compréhension.
- 40. L'Assemblée Générale a pris note du rapport du Secrétariat sur les arriérés.

Point No. 10 de l'ordre du jour: Approbation du projet de budget pour 2009 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (63) 8)

41. Avant de donner la parole au Secrétaire Général adjoint pour qu'elle illustre tous les points du projet de budget, le *Secrétaire Général* a fait des commentaires généraux sur le budget, la procédure budgétaire et la gestion financière de l'Institut. Le premier point soulevé concernait le point précédent de l'ordre du jour: un élément d'incertitude dans la gestion financière de l'Institut

avait toujours été présent. Si les mots "fixer les contributions" pouvaient donner une impression illusoire de stabilité, l'expérience a démontré que les Etats membres pouvaient se retrouver en situation d'arriéré et que les contributions pouvaient ne pas être versées rapidement. Ceci a obligé l'Institut à travailler avec des réserves en faisant des économies afin de compenser cet élément d'incertitude.

- 42. Ceci a eu des répercussions sur la planification et l'on soulevait une autre question, celle de la relation entre l'Institut et les donations du secteur privé. Certains projets de l'Institut dépendaient de ces contributions, à savoir la base de données UNILAW qui recevait des donations très appréciées des Fondations de droit uniforme. Le Secrétariat souhaiterait entamer un dialogue avec les Etats membres, la Commission des Finances et le Conseil de Direction afin de fixer un cadre approprié quant au soutien apporté par le secteur privé aux travaux de l'Institut, en particulier, lorsque l'on parlait des contributions privées pour le financement des salaires du personnel nécessaire pour la réalisation des projets. En laissant de côté la question évidente de la responsabilité et de la transparence, le Secrétaire Général s'est concentré sur la question d'un point de vue de pure gestion; la durée naturelle d'un projet législatif étant au moins de deux ou trois ans, et les ressources du secteur privé étant toujours et incontestablement plus instables que les ressources des Gouvernements, elles n'offraient pas la stabilité et la prévisibilité nécessaires pour conserver les compétences au sein de l'Institut pour mener à bien les projets.
- 43. Le deuxième point concernait les frais de la session finale de la Conférence diplomatique pour l'adoption de la Convention sur les titres intermédiés qui n'avaient pas été mentionnés dans ce projet de budget. Ceux-ci seraient couverts par le pays hôte de la Conférence, la Suisse, et le Secrétariat a exprimé sa profonde reconnaissance pour la générosité du Gouvernement suisse.
- 44. Un dernier commentaire concernait la structure du budget. Le Secrétariat s'engageait à la revoir pour l'année suivante et à examiner les différentes modalités pour y insérer l'incidence financière des projets dans sa présentation sans surcharger le budget, tout en gardant à l'esprit qu'il s'agissait d'une structure utilisée par les comptables de l'Institut. Une manière pour insérer ces données serait, par exemple, de les présenter sous forme d'annexes au budget.
- 45. En présentant ce point l'ordre du jour, le *Secrétaire Général adjoint* a rappelé que la procédure budgétaire avait été légèrement différente cette année. Conformément à l'article 31 du Règlement, tel qu'amendé par l'Assemblée Générale à sa 61ème session, le Secrétariat avait préparé des premières estimations pour les dépenses et les recettes pour l'exercice financier 2009 qui avaient été soumises, d'abord à la Commission des Finances à sa 63ème session tenue à Rome le 11 mars 2008, et ensuite au Conseil de Direction lors de sa 97ème session tenue à Rome du 21 au 23 avril 2008. Le Conseil de Direction ayant tenu compte de l'opinion exprimée par la Commission des Finances, avait établi le projet de budget pour 2009, qui avait été ensuite soumis aux Gouvernements des Etats membres pour qu'ils puissent formuler des observations. Les Gouvernements du Canada, de la Colombie, de la Lettonie et de la Suisse avait saisi l'occasion pour soumettre des observations. A sa 64ème session, tenue à Rome le 9 octobre 2008, la Commission des Finances avait recommandé à l'Assemblée Générale d'approuver le projet de budget pour l'exercice financier 2009 lors de sa 63ème session.
- 46. Le projet de budget pour 2009, tel que présenté dans l'Annexe I du document A.G. (63)8, prévoyait des dépenses ordinaires de € 2.285.850,00, ce qui représentait une augmentation de 3,48% par rapport au budget de 2008.
- 47. En examinant les différents Chapitres du budget, le Secrétaire Général adjoint a souligné qu'il n'y avait pas eu d'augmentation à l'article 1 du Chapitre 2 (salaires et indemnités), celui qui constituait les dépenses les plus élevées de l'Institut. Alors qu'en conformité avec le droit italien les

salaires continueraient d'augmenter pour permettre de suivre les augmentations du coût de la vie, les ajustements internes du personnel absorberaient environ 3% de l'augmentation que cela entraînerait. Une modeste augmentation à l'article 2 du Chapitre 2 couvrait les frais toujours plus élevés des collaborateurs externes.

- 48. Une augmentation des dépenses relatives au Chapitre 3 sur les charges sociales était proposée, en partie parce que ces charges étaient liées aux niveaux de rémunération (indexés) et en partie parce que l'Institut avait dû payer les charges sociales du nouveau Secrétaire Général, qui avaient été, dans le cas de son prédécesseur, prises en charge par l'Université de Heidelberg
- Une autre augmentation concernait le Chapitre 6. Cette augmentation s'expliquait par les frais de téléphone et d'envoi de la correspondance de plus en plus coûteux mais également par les activités de l'Institut, qui avaient été particulièrement intenses. La Conférence diplomatique tenue en 2007 pour l'adoption du Protocole ferroviaire, l'élaboration des Chapitres supplémentaires des Principes d'Unidroit, les travaux sur les titres intermédiés et sur le Protocole spatial en étaient des exemples. D'autres éléments importants étaient les frais d'entretien du nouveau et excellent catalogue en ligne de la Bibliothèque d'UNIDROIT ainsi que les frais d'expédition de la Revue de droit uniforme, qui était unique en son genre et constituait un important instrument de promotion pour l'Institut. Malgré le souhait du Secrétariat de transmettre, lorsque cela était possible, les documents de travail et la correspondance par voie électronique, il a été parfois nécessaire d'envoyer également des documents imprimés par voie postale. Le Chapitre 7 indiquait une augmentation des dépenses pour les taxes locales qui avaient doublé en l'espace de deux ans. Enfin, une autre augmentation était proposée pour le Chapitre 9, concernant les dépenses de la Bibliothèque, qui pendant plusieurs années étaient restées inchangées. Cette augmentation couvrirait les frais de reliure de la Revue de droit uniforme, qui était réalisée au sein de l'Institut pour des raisons d'économie, ainsi que les frais de mise à jour et d'entretien du logiciel utilisé pour le catalogue en ligne, pour lequel l'Institut devait recourir à une assistance externe.
- 50. l'exercice financier de 2008 serait, comme par le passé, utilisée pour constituer un fonds de réserve auquel le Secrétariat avait fait référence auparavant. Chaque année une somme plus ou moins identique était mise de côté à cet effet.
- 51. La contribution statutaire de l'Italie de € 265.000 était une estimation élaborée par le Secrétariat en attente de l'approbation de la loi de finances italienne et l'annonce par le Gouvernement italien du montant exact.
- 52. La contribution extra-statutaire de € 50.000 du Royaume-Uni était destinée, pour la quatrième année consécutive, au financement du poste de Secrétaire Général adjoint.
- 53. Les recettes de la vente des publications et des abonnements à la Revue de droit uniforme pourraient être considérées comme les ressources propres de l'Institut. Quant aux recettes, la seconde édition du Guide sur les accords internationaux de franchise principale (en anglais seulement) avait été publiée en 2007 et le Commentaire Officiel du Protocole ferroviaire par le Prof. Sir Roy Goode et l'édition révisée du Commentaire Officiel de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique avaient été publiés en 2008. Si ces Commentaires officiels n'étaient pas à proprement parler des publications d'Unidroit, Sir Roy, membre honoraire du Conseil de Direction, avait renoncé à ses royalties et le revenu de la vente de ces volumes était destiné à la Fondation de droit uniforme et, de là, au budget de l'Institut, la Fondation se gardant le droit de décider comment ces sommes (plutôt importantes) devaient être dépensées.

- 54. A la suite de l'adhésion d'un nouvel Etat membre (l'Arabie saoudite) au Statut organique d'UNIDROIT, le Secrétariat, tenant compte de l'opinion exprimée par la Commission des Finances lors de sa 64<sup>ème</sup> session sur la question, a proposé de destiner cette contribution de l'Etat membre pour augmenter les recettes sans pour autant réduire en proportion les contributions des Etats membres.
- 55. Tout déficit qui résultait après avoir additionné le report de l'année précédente, la contribution de l'Italie, toutes donations et les ressources propres de l'Institut, devait être couvert par les Etats membres. Dans le projet de budget de 2009, cette somme s'élevait à € 1.778.700. Le Secrétariat a proposé en conséquence que les contributions statutaires des Etats membres autre que l'Italie pour 2009 soient calculées sur la base d'une unité de contribution de 3,29% par rapport à l'unité de contribution approuvée par l'Assemblée Générale pour 2008 (€ 2.372). Sur la base des catégories, les augmentations pour l'année 2009 seraient par conséquent les suivants en chiffres absolus: Catégorie I: + € 3.900; Catégorie II: + € 1.716; Catégorie III: + € 1.404; Catégorie IV: + € 1.014; Catégorie V: + € 858; Catégorie VI: + € 702; Catégorie VII: + € 624; Catégorie VIII: + € 390; Catégorie spéciale: + € 78.
- 56. A la lumière des considérations qui précèdent, l'Assemblée Générale a été invitée à approuver le projet de budget pour 2009 ainsi que les contributions proposées pour les Etats membres pour l'exercice financier de 2009.
- 57. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a réitéré le soutien que son pays et les autres Etats membres avaient toujours manifesté à l'égard d'UNIDROIT qui était une petite organisation avec un petit budget, mais qui accomplissait un grand travail qui était d'une grande utilité pratique aussi bien pour les Etats membres que pour les Etats non membres. Il a félicité le Secrétaire Général adjoint pour la transparence des documents qu'elle avait soumis. Il a également exprimé son soutien pour les commentaires généraux formulés sur la nécessité de laisser au nouveau Conseil de Direction et au nouveau Secrétaire Général une certaine liberté pour fixer les travaux pour les années à venir.
- 58. La représentante de la Colombie a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour avoir inséré les observations de la Colombie sur le projet de budget, mais a regretté que la recommandation de son Gouvernement de ne pas augmenter les contributions des Etats membres n'ait pas été prise en considération. Elle a déclaré, au nom de son Gouvernement, qu'en raison de la situation économique actuelle dans son pays, la Colombie avait réduit le budget global destiné aux Organisations internationales et, par conséquent, la Colombie ne pouvait pas accepter une augmentation de la contribution des Etats membres pour 2009.
- 59. Le représentant du Canada a réitéré le grand soutien de son pays pour le mandat d'UNIDROIT et a partagé le souci de nombreux Etats membres quant à l'importance de garantir à l'Institut une situation financière solide et stable qui lui permettrait d'accomplir son mandat et de satisfaire les objectifs de son Programme de travail. Cependant, pour accepter l'adoption du projet de budget, en particulier lorsqu'il propose une augmentation considérable des contributions statuaires, les Etats membres devaient recevoir des explications claires et précises. Le Canada a reconnu les efforts importants déployés par le Secrétariat pour fournir des informations sur les estimations de dépenses proposées pour l'exercice financier 2009 mais, comme cela figurait dans les observations écrites et reproduites dans l'annexe au document A.G. (63)8, il a estimé que certaines augmentations des dépenses proposées devaient être davantage justifiées, tandis que d'autres pourraient avoir besoin de se voir allouer plus de fonds. Le Canada a également estimé que fournir des informations budgétaires sur la base d'un Programme de travail bien détaillé, qui examinerait chaque projet, devrait mieux garantir que des fonds suffisants soient alloués aux différents projets, permettant ainsi aux projets de procéder dans les délais. Le Canada a apprécié les efforts réalisés afin de fournir des informations sur l'incidence financière des différents projets et activités dans le

rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du Plan Stratégique, mais il a souligné que ces informations financières étaient générales et qu'elles étaient transmises aux Etats membres rétroactivement. Le Canada a donc demandé l'inclusion, dans les projets de budget ou dans les commentaires aux projets de budgets, d'informations bien détaillées concernant les allocations et les augmentations de ressources, basées sur les priorités établies dans le Programme de travail. A ce stade, si l'Assemblée Générale devait approuver le projet de budget pour 2009, le Canada ne bloquerait pas le consensus mais a instamment demandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour réduire les dépenses et de travailler afin de fournir des justifications plus claires sur chaque projet pour les futures propositions de nature budgétaire.

- 60. La représentante de la Slovénie a manifesté son accord avec l'avis exprimé par le représentant du Canada. Du moment qu'il était clair qu'il n'existait pas de fonds de réserve qui éviterait l'augmentation d'environ 3% des contributions des Etats membres, elle a accepté la situation ainsi que la solution proposée, mais elle a instamment demandé que l'on utilise à l'avenir les ressources disponibles de la façon la plus rationnelle et transparente, et que les projets soient adaptés à ces ressources.
- 61. Le représentant de l'Egypte a déclaré que son Gouvernement avait dans l'ensemble une opinion générale concernant les augmentations des contributions destinées aux Organisations internationales. La situation de l'Egypte était semblable à celle de la Colombie à ce propos et il serait difficile pour la délégation égyptienne d'accepter toute augmentation de la contribution de son pays pour 2009.
- 62. Le *représentant du Nigéria* a déclaré que du moment que la Commission des Finances, mandatée par l'Assemblée Générale, avait approuvé le projet de budget lors de sa 64<sup>ème</sup> session sur la base d'informations détaillées, le Nigéria serait heureux de suivre ses instructions et de soutenir le budget.
- 63. Le représentant de l'Allemagne a exprimé son soutien pour le budget proposé par le Secrétariat. Il a également déclaré que son Gouvernement était d'accord avec la nouvelle procédure budgétaire qui avait été introduite cette année mais, comme le représentant du Canada, il a estimé qu'il fallait encore plus de transparence. Il a cependant indiqué que le Secrétariat avait déjà réalisé des efforts importants dans cette direction et que le Secrétaire Général avait annoncé d'ultérieurs changements concernant la forme des documents pour 2010, ce qui, à son avis, porterait une majeure transparence.
- 64. Le Secrétaire Général a déclaré que le Secrétariat était évidemment attentif à utiliser les ressources disponibles de manière rationnelle et transparente, comme cela avait toujours été le cas dans le passé. Il s'agissait d'un processus permanent d'échange d'opinions avec les Etats membres sur le type d'informations qu'ils souhaitaient recevoir du Secrétariat, qui prendrait grand soin de fournir ces informations dans la forme que les Etats membres estimaient la plus utile pour leur procédure interne. L'incidence financière des projets était sans aucun doute une donnée utile pour les Gouvernements et la seule raison pour laquelle cette donnée ne figurait pas dans le projet de budget était qu'il n'avait pas eu le temps, vu sa prise de fonctions très récente, de fournir cette information de façon transparente et précise. Les informations contenues dans le document sur la mise en œuvre du Plan Stratégique étaient une indication du type d'informations que le Secrétariat se proposait de soumettre dans le prochain budget.
- 65. Le Secrétaire Général a ensuite attiré l'attention sur deux aspects particuliers liés aux principes coutumiers qui régissaient les relations entre les Organisations internationales et leurs Etats membres. Le premier était la gouvernance de l'Institut lui-même et, à cet égard le Secrétariat serait très heureux de recevoir le soutien de l'Assemblée Générale, ainsi que celui de la Commission des Finances et du Conseil de Direction, pour garantir que la priorité accordée aux projets tienne dûment

compte de l'impact budgétaire. Trop souvent, le Secrétariat avait été laissé seul dans la recherche de fonds pour financer des projets auxquels le Conseil de Direction avait accordé le même statut prioritaire. De la même façon, tout en assurant la transparence, il était impératif, au sein d'une institution avec une structure très complexe comme UNIDROIT, d'observer la répartition des pouvoirs entre les différents organes. Il revenait en partie aux Etats membres d'assurer un véritable dialogue entre les différentes instances. Le second aspect était que, tout en fournissant les informations nécessaires aux Etats membres, il était important d'établir un équilibre entre la transparence et la micro-gestion, cette dernière n'étant ni de l'intérêt des Etats membres, ni de l'Organisation.

- 66. La *Présidente de l'Assemblée Générale* a remercié le Secrétaire Général pour ces clarifications et, en gardant à l'esprit la décision de l'Assemblée Générale concernant le Programme de travail, a invité les Etats membres à approuver le budget et l'augmentation des contributions.
- 67. Le *représentant de l'Egypte* a déclaré que vu le consensus exprimé à la réunion, le Gouvernement égyptien ne bloquerait pas l'approbation du projet de budget, mais il a demandé que la position de son pays soit bien indiquée dans le rapport de la réunion.
- 68. *Le représentant de la Colombie* a déclaré que son pays adoptait la même position que celle de l'Egypte sur cette question.
- 69. La Présidente de l'Assemblée Générale a conclu que le projet de budget pour l'exercice financier 2009 était, en conséquence, approuvé.

**Point No. 11 de l'ordre du jour**: Composition de la Commission des Finances pour la période triennale 2009 – 2011 (A.G. (63) 9)

- 70. Le Secrétaire Général a rappelé que la Commission des Finances était un organe de l'Assemblée Générale qui jouait un rôle consultatif important pour ce qui en est de la préparation du budget. Sa composition n'avait pas été établie dans le Règlement ni dans le Statut, mais elle avait été décidée par l'Assemblée Générale. A cet égard, le Secrétariat souhaiterait entamer une discussion avec l'Assemblée Générale sur la volonté de formaliser la composition de la Commission des Finances. Pour le moment, les membres de la Commission des Finances ayant exprimé leur volonté de continuer à siéger dans cet organe, le Secrétariat a suggéré que l'Assemblée Générale, sans compromettre l'éventuelle inclusion de tout autre membre de la Commission des Finances, pourrait considérer qu'ils ont été reconduits dans cette position. En l'absence d'une règle spécifique à cet égard, la Commission des Finances était actuellement constituée des membres de la Catégorie I (Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon et Royaume-Uni), de la plupart des membres de la Catégorie II (Canada, Espagne et Fédération de Russie la Chine n'ayant pas souhaité être membre de la Commission des Finances), ainsi que de certains pays représentant d'autres catégories (Autriche, Inde, Mexique, la République islamique d'Iran, Roumanie et Suisse). L'Italie étant le pays hôte est traditionnellement membre de la Commission des Finances.
- 71. Aucun autre membre de l'Assemblée Générale ayant exprimé sa volonté de siéger au sein de la Commission des Finances, la Présidente de l'Assemblée Générale a présumé que la composition actuelle de la Commission des Finances avait été approuvée par l'Assemblée Générale.

# Point No. 12 de l'ordre du jour: Divers

72. Aucune autre question n'a été soulevée.

Point No. 4 de l'ordre du jour: Election des membres du Conseil de Direction pour la période quinquennale allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2013 (A.G. (63) 2 corr.) – **Résultats** 

La Présidente de l'Assemblée Générale ayant annoncé que le dépouillement du scrutin était terminé et que les représentants de l'Egypte et de l'Iran, qui étaient arrivés après le scrutin mais avant que le dépouillement ne commence, avaient pu voter, le représentant du Chili a déclaré au nom du Comité de scrutin que 56 Etats membres avaient voté, ce qui signifiait que, selon le règlement, la majorité absolue était de 29 voix. Un vote avait dû être annulé parce qu'il contenait 26 préférences au lieu de 25. En application de la nouvelle procédure concernant la représentation géographique, les pays suivants avaient été élu directement parce qu'ils avaient obtenu la majorité: en Afrique: Nigéria; dans les Amériques: le Brésil et le Mexique avaient obtenu le même nombre de voix; dans la région Asie-Pacifique: Inde et Japon; en Europe: Allemagne, Pologne et Suisse. En conséquence, les Etats membres élus étaient: Chief Michael Kaase AONDOAKAA (Nigéria) (41 voix); M. Hans-Georg BOLLWEG (Allemagne) (53 voix); Mme Nuria BOUZA VIDAL (Espagne) (48 voix), Mme Baiba BROKA (Lettonie) (47 voix); M. Antonio Paulo CACHAPUZ DE MEDEIROS (Brésil) (53 voix); M. Sergio M. CARBONE (Italie) (49 voix); M. Sergiu DELEANU (Roumanie) (48 voix); M. Michael B. ELMER (Danemark) (49 voix); M. Henry D. GABRIEL (Etats-Unis d'Amérique) (43 voix); M. Ian GOVEY (Australie) (48 voix); M. Attila HARMATHY (Hongrie) (52 voix); M. Arthur S. HARTKAMP (Pays-Bas) (48 voix); Mme Monique JAMETTI GREINER (Suisse) (53 voix); M. Ricardo Luis LORENZETTI (Argentine) (50 voix); Mr LYOU Byung-Hwa (République de Corée) (50 voix); M. MO John Shijian (République populaire de Chine) (47 voix); M. Didier OPERTTI BADÁN (Uruguay) (51 voix); Mme Kathryn SABO (Canada) (51 voix); M. Jorge SÁNCHEZ CORDERO DAVILA (Mexique) (53 voix); Mme Rachel SANDBY-THOMAS (Royaume-Uni) (49 voix); M. Biswanath B. SEN (Inde) (53 voix); M. Stanisław J. SOLTYSIŃSKI (Pologne) (53 voix); M. Itsuro TERADA (Japon) (53 voix); M. Daniel TRICOT (France) (52 voix); M. Ioannis VOULGARIS (Grèce) (48 voix).

74. La Présidente de l'Assemblée Générale a félicité les nouveaux membres du Conseil de Direction et a déclaré la session close.

### ANNEXE I

#### LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS

ARGENTINA / ARGENTINE H.E. Ms Norma NASCIMBENE

Chargé d'affaires a.i.

Embassy of Argentina in Italy

Mr Eduardo ALMIRANTEARENA

Secretary

Embassy of Argentina in Italy

AUSTRALIA / AUSTRALIE H.E. Mrs Amanda E. VANSTONE

Ambassador of Australia in Italy

Ms Lee HOLLOWAY Third Secretary

Embassy of Australia in Italy

AUSTRIA / AUTRICHE Mrs Ingrid PECH

Minister

Embassy of Austria in Italy

Consul

Ambassade de Belgique en Italie

BOLIVIA / BOLIVIE excused / excusé

BRAZIL / BRESIL H.E. Mr Adhemar G. BAHADIAN

Ambassador of Brazil in Italy

Mr Antonio Paulo CACHAPUZ DE MEDEIROS

Legal Adviser

Ministry of External Relations

Mr Afonso A.S. CARBONAR

Minister Counsellor Embassy of Brazil in Italy

Ms Tatiana GOMES BUSTAMANTE

First Secretary

Embassy of Brazil in Italy

BULGARIA / BULGARIE Ms Boyana TRIFONOVA

Second Secretary

Embassy of Bulgaria in Italy

CANADA Mr Peter EGYED

Counsellor

Political and Public Affairs Embassy of Canada in Italy CHILE / CHILI H.E. Mr Cristián BARROS

Ambassador of Chile in Italy

Mr Julio FIOL Counsellor

Embassy of Chile in Italy

CHINA / CHINE Mr WANG Jianbo

Third Secretary

Embassy of the People's Republic of China in Italy

COLOMBIA / COLOMBIE Ms Beatriz CALVO VILLEGAS

First Secretary

Embassy of Colombia in Italy

CROATIA / CROATIE Ms Iva PAVIĆ

Second Secretary, Head of Consular Office Embassy of the Republic of Croatia in Italy

CYPRUS / CHYPRE Mr Iacovos GIRAGOSIAN

First Secretary

Embassy of Cyprus in Italy

CZECH REPUBLIC / Mr Petr JAROŠ

REPUBLIQUE TCHEQUE Counsellor

Embassy of the Czech Republic in Italy

DENMARK / DANEMARK Mr David NEUTZSKY-WULFF

Head of Section Ministry of Justice

EGYPT / EGYPTE Mr Alaa ROUSHDY

Counsellor

Embassy of the Arab Republic of Egypt in Italy

ESTONIA / ESTONIE Ms Anneli SOOBA

Second Secretary

Embassy of Estonia in Italy

FINLAND / FINLANDE Mr Jussi TANNER

Second Secretary

Embassy of Finland in Italy

FRANCE Mme Françoise TRAVAILLOT

Magistrat de liaison

Ambassade de France en Italie

GERMANY / ALLEMAGNE Mr Peter ADAMEK

Head of Consular and Legal Department

Embassy of Germany in Italy

GREECE / GRECE Ms Maria THEODOROU

First Counsellor

Embassy of Greece in Italy

HOLY SEE / SAINT-SIEGE Mr Paolo PAPANTI-PELLETIER

Juge adjoint près le Tribunal d'Etat de la

Cité du Vatican

HUNGARY / HONGRIE Mr Mark Aurel ERSZEGI

Second Secretary

Embassy of Hungary in Italy

INDIA / INDE Mr Saurabh KUMAR

Deputy Chief of Mission Embassy of India in Italy

Mr M. SUBBARAYUDU Counsellor (Commercial) Embassy of India in Italy

IRAN (Islamic Republic of) / Mr Rahmatollah AZADEH

IRAN (République islamique d') Counsellor

Embassy of the Islamic Republic of Iran

IRELAND / IRLANDE Ms Joanne KING

Second Secretary

Embassy of Ireland in Italy

ISRAEL Mr Rami HATAN

Counsellor (Political Affairs) Embassy of Israel in Italy

ITALY / ITALIE Mr Paolo Vincenzo MASSA

Counsellor

Ministry of Foreign Affairs

Ms Maria Chiara MALAGUTI

Legal expert

JAPAN / JAPON Ms Mariko SHIKAKURA

Second Secretary

Embassy of Japan in Italy

LATVIA / LETTONIE H.E. Mrs Astra KURME

Ambassador of Latvia in Italy

Ms Baiba BROKA

Parliamentary Secretary Ministry of Justice

Ms Anita ZIKMANE

Director - Civil Law Department

Ministry of Justice

LITHUANIA / LITUANIE Mrs Laura TILŪNAITÉ

Consul - Third Secretary

Embassy of the Republic of Lithuania in Italy

LUXEMBOURG M. Frank BIEVER

Secrétaire de Légation

Ambassade du Luxembourg en Italie

MALTA / MALTE Ms Ritienne BONAVIA

Alternate Permanent Representative

Permanent Representation of Malta to the United

Nations Specialised Agencies in Italy

MEXICO / MEXIQUE Mr Diego SIMANCAS GUTIERREZ

Second Secretary

Embassy of Mexico in Italy

NETHERLANDS / PAYS-BAS Mr Chris DEVILLERS

First Secretary

Embassy of the Netherlands in Italy

Mr Foort VAN OOSTEN

Legal Counsel

Legal Affairs Department Ministry of Foreign Affairs

NIGERIA Chief Michael Kaase AONDOAKAA, SAN

Attorney General of the Federation and Minister of

Justice

Federal Ministry of Justice

Mrs M.U. AGBAMUCHE

Director, International of Comparative Law Department

Mr A.Y. GULMA

Director (Finance and Account)

Mr F.B.I. EGOLUM

Director (Planning, Research and Statistics)

Federal Secretariat

Federal Ministry of Justice

Mr A. Anthony MALIK

Special Assistant to Honourable Attorney General of the

Federation and Minister of Justice

Federal Ministry of Justice

Mr Peter AKPER

Special Assistant to Honourable Attorney General of the

Federation and Minister of Justice

Federal Ministry of Justice

Mr Onov TYUULGH

Special Assistant to Honourable Attorney General of the

Federation and Minister of Justice

Federal Ministry of Justice

Mrs A.A. SONAIKE-AYODEJI

**Assistant Director** 

Ms S.A. ABURIME

Assistant Chief Legal Officer

Mrs V.C. UMOREN

Assistant Chief Legal Officer

Mr Tema Johnson YAJI

Personal Assistant to Honourable Attorney General of

the Federation and Minister of Justice

Federal Ministry of Justice

Mr Edward D. OSUNMAKINDE

Minister Plenipotentiary

Embassy of Nigeria in Italy

Mr I.A. YUSUF

Minister / Head of Chancery

Embassy of Nigeria in Italy

Mr O.K. ONAGA

First Secretary (Political & Economic)

Embassy of Nigeria in Italy

NORWAY / NORVEGE Mr Irvin HØYLAND

Deputy Director General Department for Legal Affairs Ministry of Foreign Affairs

PAKISTAN H.E. Ms Tasnim ASLAM

Ambassador of the Islamic Republic of Pakistan in Italy

Présidente de l'Assemblée Générale

Mr Ata-ul-Munim SHAHID

Counsellor

Embassy of the Islamic Republic of Pakistan in Italy

Mr Aamer AHMED

Commercial Counsellor

Embassy of the Islamic Republic of Pakistan in Italy

POLAND / POLOGNE H.E. Mr Jerzy CHMIELEWSKI

Ambassador of Poland in Italy

PORTUGAL Ms Inês MATOS

Legal Adviser

Ministry of Foreign Affairs

Mr Bernardo DE LUCENA Minister Counsellor

Embassy of Portugal in Italy

REPUBLIC OF KOREA /
REPUBLIQUE DE COREE

Mr JUNG Byung-won

Director

**Multilateral Treaties Division** 

Ministry of Foreign Affairs and Trade

Mr KANG Young-shin

First Secretary

Embassy of the Republic of Korea in Italy

Mr LEE Sang-yun, Second Secretary

Office of International Organisations, Global Issues and

**Treaties** 

Multilateral Treaties Division

Ministry of Foreign Affairs and Trade

ROMANIA / ROUMANIE Ms Alina CATANA

Third Secretary

Embassy of Romania in Italy

Mr Sergiu DELEANU

Vice Dean at the Law Faculty of the "Babes Bolyai"

University

RUSSIAN FEDERATION /

FEDERATION DE RUSSIE

Mr Pavel VOLKOV

Director of the Legal Department

Ministry of Economic Development of the Russian

Federation

Mr Oleg BEKASOV

Director

Department for Human Resources Management

Ministry for Economic Development

Mr Valery FEDCHUK Legal Adviser

Trade Representation of the Russian Federation in Italy

SAN MARINO / SAINT-MARIN S.E. Mme Barbara PARA

Ambassadeur de la République de Saint-Marin en Italie

Mme Marina EMILIANI

Conseiller

Ambassade de la République de Saint-Marin en Italie

SERBIA / SERBIE Ms Dragana VUKOVIC-LJUBOJEVIC

First Secretary

Embassy of the Republic of Serbia in Italy

SLOVAKIA / SLOVAQUIE Mrs Petra FRANKOVÁ

Head of the Consular Section

Embassy of Slovak Republic in Italy

SLOVENIA / SLOVENIE Ms Mojca NEMEC

Second Secretary

Embassy of the Republic of Slovenia in Italy

SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD Mr Duncan SEBEFELO

Counsellor Multilateral Affairs Embassy of South Africa in Italy

Ms Laura ALLIDI

Embassy of South Africa in Italy

SPAIN / ESPAGNE Mr Christopher GERKE

Counsellor

General Technical Directorate Ministry of Foreign Affairs

Ms Vera SOLER DEL CAMPO

First Secretary

Embassy of Spain in Italy

Ms Nuria BOUZA VIDAL

Professor of Law

School of Law, Pompeu Fabra University

SWEDEN / SUEDE Mrs Sofia JUNGSTEDT

Legal Adviser

Division of Family Law and the Law of Contracts, Torts

and Personal Property Ministry of Justice

Vice-Directrice de Office fédéral de la justice et responsable pour le droit privé à l'Office fédéral de la

justice

Mme Manuela LEIMGRUBER

Première Secrétaire

Ambassade de Suisse en Italie

TUNISIA / TUNISIE M. Abdelhamid ABID

Conseiller

Ambassade de Tunisie en Italie

TURKEY / TURQUIE Ms H. Oya TUNGA

Counsellor

Embassy of Turkey in Italy

Ms Nuray EKŞI Professor of Law School of Law

University of Marmara

UNITED KINGDOM/

Ms Sally MOSS ROYAUME-UNI

Head, Legislation and International Policy Unit Department of Business, Enterprise and Regulatory

Reform

Ms Claudia GIUNCHIGLIA Trade Relations Officer

Embassy of the United Kingdom in Italy

UNITED STATES OF AMERICA /

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Leslie deGRAFFENRIED

First Secretary-Alternate Permanent Representative United States Mission to the United Nations Agencies

for Food & Agriculture

Mr Carlos BENTANCOUR **URUGUAY** 

Minister Counsellor

Embassy of Uruguay in Italy

H.E. Ms Gladys F. URBANEJA DURÁN **VENEZUELA** 

Ambassador

Permanent Representation of the Bolivarian Republic of

Venezuela to FAO

#### **OBSERVERS / OBSERVATEURS**

SOVEREIGN MILITARY ORDER OF MALTA/ORDRE SOUVERAIN

MILITAIRE DE MALTE

H.E. Mr Aldo PEZZANA CAPRANICA DEL GRILLO

Ambassador

## UNIDROIT

Mr José Angelo ESTRELLA FARIA, Secretary-General / Secrétaire-Général

Mr Martin STANFORD, Deputy Secretary-General / Secrétaire Général adjoint

Mrs Alessandra ZANOBETTI, Deputy Secretary-General / Secrétaire Général adjoint

Ms Lena PETERS, Senior Officer

### ANNEXE II

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la session par le Président de l'Institut et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2007 2008.
- 2. Election du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2008 2009.
- 3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (63) 1 rév. 2).
- 4. Election des membres du Conseil de Direction pour la période quinquennale allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2013 (A.G. (63) 2 corr.).
- 5. Exposé sur l'activité de l'Institut en 2008 et mise en œuvre du Plan stratégique (A.G. (63) 3).
- 6. Adoption du Programme de travail de l'Institut pour la période triennale 2009 2011 (A.G. (63) 4).
- 7. Modification définitive du budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2007 (A.G. (63) 5).
- 8. Ajustements au budget de l'exercice financier 2008 (A.G. (63) 6).
- 9. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (63) 7).
- 10. Approbation du projet de budget pour 2009 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (63) 8).
- 11. Composition de la Commission des Finances pour la période triennale 2009 2011 (A.G. (63) 9).
- 12. Divers.